

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° II-1868

présenté par

M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>                                                                 | <b>+</b>  | <b>-</b>  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt | 1 000 000 | 0         |
| Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation                                  | 0         | 0         |
| Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture                              | 0         | 1 000 000 |
| Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)                           | 0         | 0         |
| <b>TOTAUX</b>                                                                     | 1 000 000 | 1 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                      | 0         |           |

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à allouer 1 million d'euros supplémentaires à la recherche et l'innovation pour permettre le passage au stade commercial des innovations permettant de substituer la fibre bois aux autres matériaux carbonés issus de la pétrochimie.

Il convient, à travers cet amendement, de rappeler que la forêt est non seulement un bien commun à protéger mais aussi un vivier d'emplois (450 000 actuellement dans toute la filière) et un secteur économique résolument tourné vers l'avenir. La chimie verte ou « végétale », notamment la création de matériaux composites constitués de fibres de bois, est un marché émergent particulièrement intéressant. Pour favoriser le développement de ces nouvelles filières en France, nous devons renforcer les moyens dédiés à la recherche et l'innovation et orienter ces travaux vers des objectifs et des débouchés prioritaires.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, ce dernier :

- ponctionne 1 million d'euros (en AE et CP) du programme 215 en son action n° 1 « Moyens de l'administration centrale » ;
- afin d'abonder du même montant (en AE et CP) l'action n° 26 « Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois » du programme 149.